



AVIS AU PUBLIC

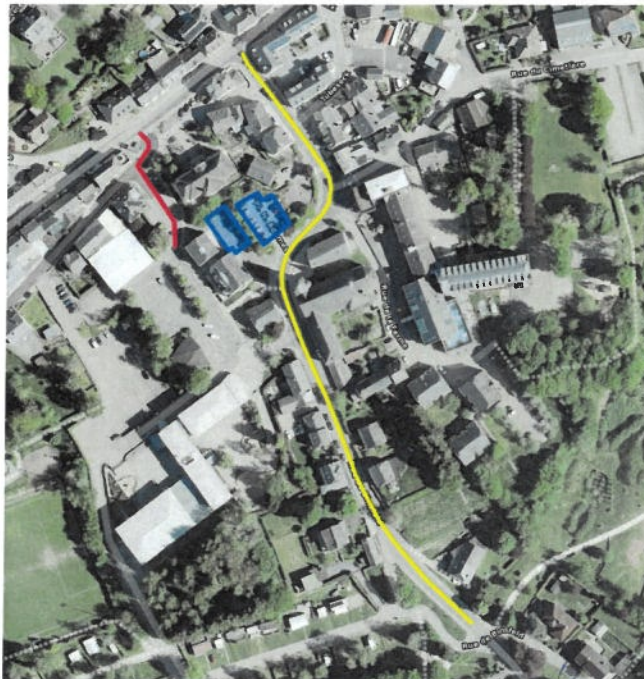
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 18 juin 2026, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de l'organisation de la « Joyeuse Entrée du Grand-Duc » à Troisvierges, le vendredi 10 juillet 2026, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Sur le tronçon de rue du CR337 « rue de Binsfeld » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, la circulation sera interdite dans les deux sens le vendredi 10 juillet 2026 de 13h00 à 20h00. Cette disposition sera indiquée par le signal C,2.**
- **Sur le tronçon de rue reliant la N12 « Grand-rue » la « rue Millbich » et la « place Adames » à Troisvierges comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé, la circulation sera interdite dans les deux sens le vendredi 10 juillet 2026 de 13h00 à 20h00. Cette disposition sera indiquée par le signal C,2.**
- **Le stationnement est interdit des deux côtes sur le même tracé comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, le vendredi 10 juillet 2026 de 13h00 à 20h00. Cette disposition sera indiquée par le signal C,18.**
- **Les parkings situés en face de l'église à la « rue de Binsfeld » à Troisvierges seront fermés comme indiqué en couleur bleue sur le plan annexé, le vendredi 10 juillet 2026 de 13h00 à 20h00. Cette disposition sera indiquée par le signal C,18.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « 13/07/2026 »